

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1028

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 57

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« l'arrêté mentionné à l'article L. 129-1 »

les mots :

« cet arrêté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.